

Le Transport scolaire

Comment obtenir la carte de transport scolaire ?

Toutes les démarches d'inscription ou de réinscription au transport scolaire (hors TER) sont possibles en ligne.

- Votre enfant n'a jamais pris le transport scolaire, pour une 1^{ère} demande de transport scolaire, vous pouvez :
 - Soit faire la demande en ligne sur le site <u>www.vitrecommunaute.org</u> rubrique « les services », « les transports », « transports scolaires », « inscription en ligne », à partir du 02 mai et avant le 10 juillet 2016.
 - Soit retirer un formulaire de demande de carte de transport scolaire auprès de l'établissement où votre enfant est inscrit ; complétez-le et retournez-le au Service Transport de Vitré Communauté avant le 10 juillet 2016. Imprimé également disponible sur le site www.vitrecommunaute.org rubrique « les services », « les transports », « transports scolaires ».
- En cas de renouvellement du transport scolaire, vous recevrez à votre domicile le formulaire prérempli.

Vous pouvez:

- Soit renouveler la demande en ligne sur le site www.vitrecommunaute.org rubrique « les services », « les transports », « transports scolaires », « inscription en ligne », en reportant le N° de référence figurant sur votre formulaire papier, avant le 10 juillet 2016.
- Soit compléter et retourner votre formulaire papier au Service transport de Vitré Communauté avant le 10 juillet 2016.

Après examen de la demande et accord, le service des transports vous adressera par voie postale le titre de transport de votre enfant.

Quel est le montant de la carte ?

La participation familiale s'élève à 110 euros.

(*) La date limite de renvoi des dossiers papier est le 10 juillet 2016.

Comment s'effectue le règlement ?

 Après acceptation de votre demande de transport par Vitré Communauté, vous recevrez à votre domicile une facture que vous réglerez directement au trésor public.

Service Transport 16 bis Boulevard des Rochers 35500 VITRE Tel : 02.99.74.70.26

Mail: transports@vitrecommunaute.org